

# Mise en œuvre d'une démarche de diagnostic territorial et d'un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité face aux inondations du Rhône



Journée risques et territoires

Aix-en-Provence – 27 juin 2017

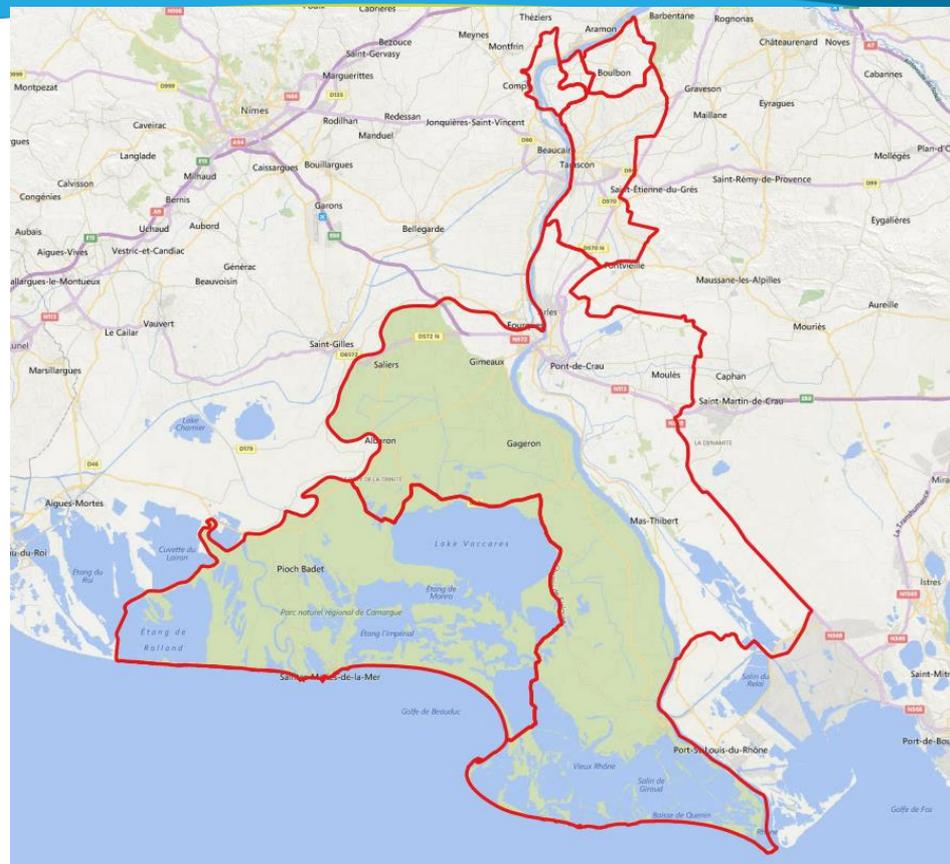
# Contexte local

## Contexte local : territoire communautaire d'ACCM

- Dernière grande crue en décembre 2003
  - Environ 11 500 m<sup>3</sup>/s à Beaucaire
  - Deux brèches en rive gauche : environ 7000 personnes inondées
  - Deux brèches en rive droite : environ 5000 personnes inondées
  - Environ 1 milliard d'€ de dommages
- Depuis, plusieurs grandes actions pour diminuer l'impact des crues
  - Plan Rhône, programme de sécurisation des digues porté par le SYMADREM (achèvement des travaux prévue pour 2025)
  - Elaboration des PPRI
  - PCS, information préventive, système d'alerte à la population : actions à l'initiative de chaque commune

# Contexte local

- Aujourd'hui : la CAACCM s'est portée volontaire pour compléter les actions en cours par **une démarche de la réduction de la vulnérabilité** avec l'appui des partenaires du plan Rhône (CR PACA, Europe, Etat en particulier) :



Réduction de la **V**ulnérabilité aux **I**nondations des **T**erritoires **R**hodaniens

**ReVITeR**

# La démarche ReVITeR

Ce n'est pas un fonds c'est une démarche

Un portage territorial

=> Communauté d'agglomération ACCM / Territoire d'étude augmenté à la commune de Vallabrègues

## Deux grands objectifs

- Un **diagnostic territorial** sur l'ensemble des enjeux exposés (habitat , entreprises, services, réseaux, agriculture )
- Un **plan d'actions** de réduction de la vulnérabilité, adapté aux spécificités locales, porté par des maitres d'ouvrages locaux, priorisé dans le temps et dans l'espace

Une méthode participative de co-construction avec les acteurs locaux afin de mobiliser parmi eux les futurs porteurs d'actions, les financeurs.

# Quels financements ?

Sur les mesures qui seront communes aux mesures obligatoires des PPRI :  
Fonds Barnier

- Financement possible via le Fonds Barnier à hauteur de :
  - 20% maximum pour les activités de moins de 20 salariés
  - 40% maximum pour les habitations
- A l'heure actuelle 3 dossiers en cours pour demande de financement pour création de zone refuge (source DDTM 13)
- Attention, les mesures obligatoires qui dépassent les 10% de la valeur vénale des biens perdent leur caractère obligatoire (->recommandé)

Grace au Plan Rhône, possibilité de mobilisation du POP FEDER

- Des actions financées
  - Sous condition d'efficience (bénéfice attendu pour le territoire / ACB en cas de travaux, sauf si vulnérabilité humaine) - même si non prescrites dans un PPRI
  - Sous condition d'éligibilité au POP FEDER Plan Rhône (personnes morales uniquement, pas de distorsion de concurrence...)
- A hauteur de 50 % - **donc un complément territorial à trouver** – un portage politique des actions

# ReVITeR

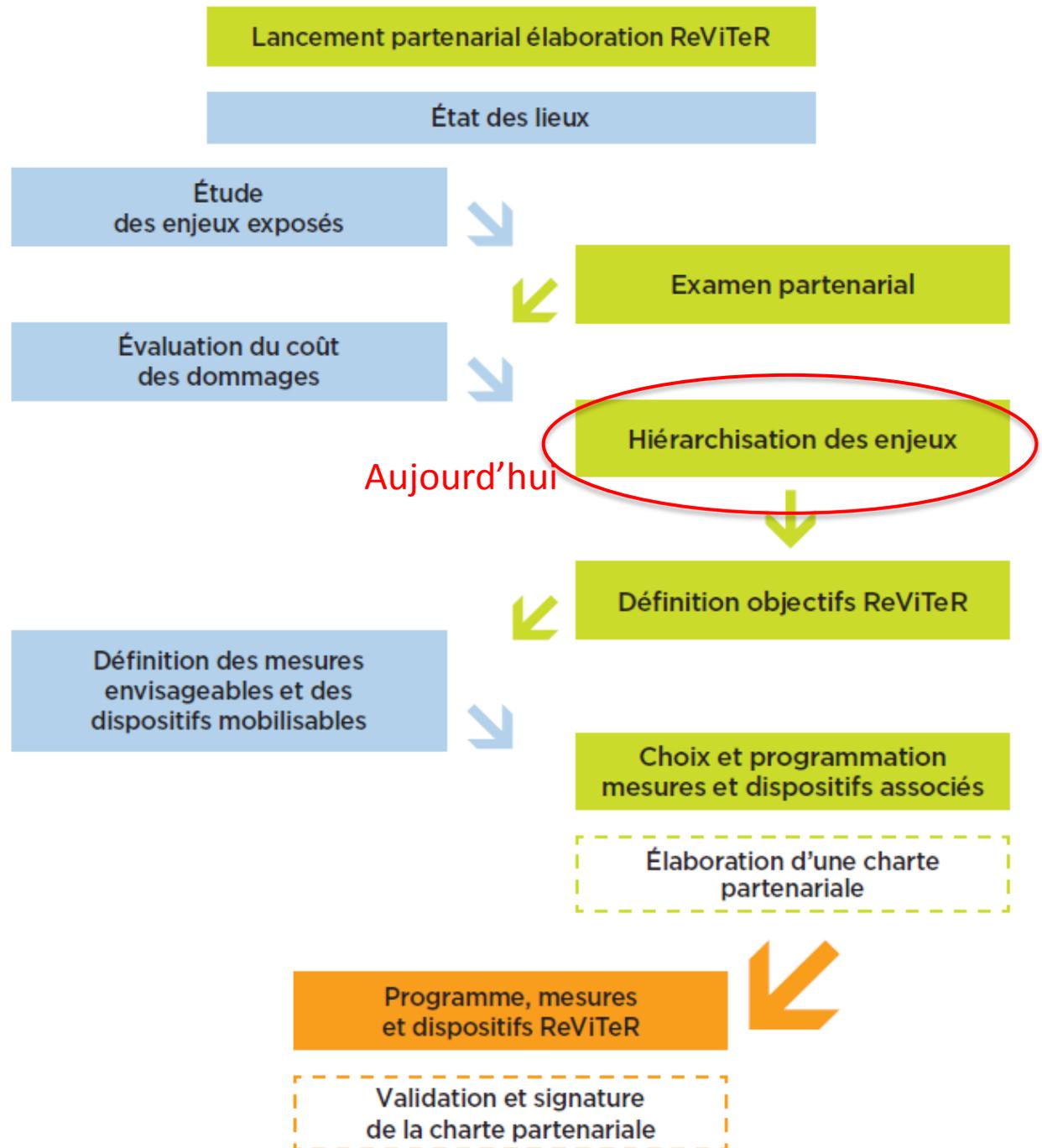
## Pourquoi une telle démarche sur le territoire ?

- De par les travaux de sécurisation en cours qui vont **modifier les impacts des crues**
- De par le **volume très important d'enjeux** sur le territoire



- Un réel **besoin de priorisation** (sur des secteurs géographiques et/ou sur une typologie d'enjeu)
- Un réel besoin de fédérer, **de mobiliser les acteurs locaux** pour qu'ils puissent lancer et mener des actions de réduction de la vulnérabilité sur les priorités qui auront été définies en commun.

# ReViTeR, comment procède-t-on?



# Méthode de diagnostic

## Un diagnostic itératif et collaboratif

### Choix des aléas

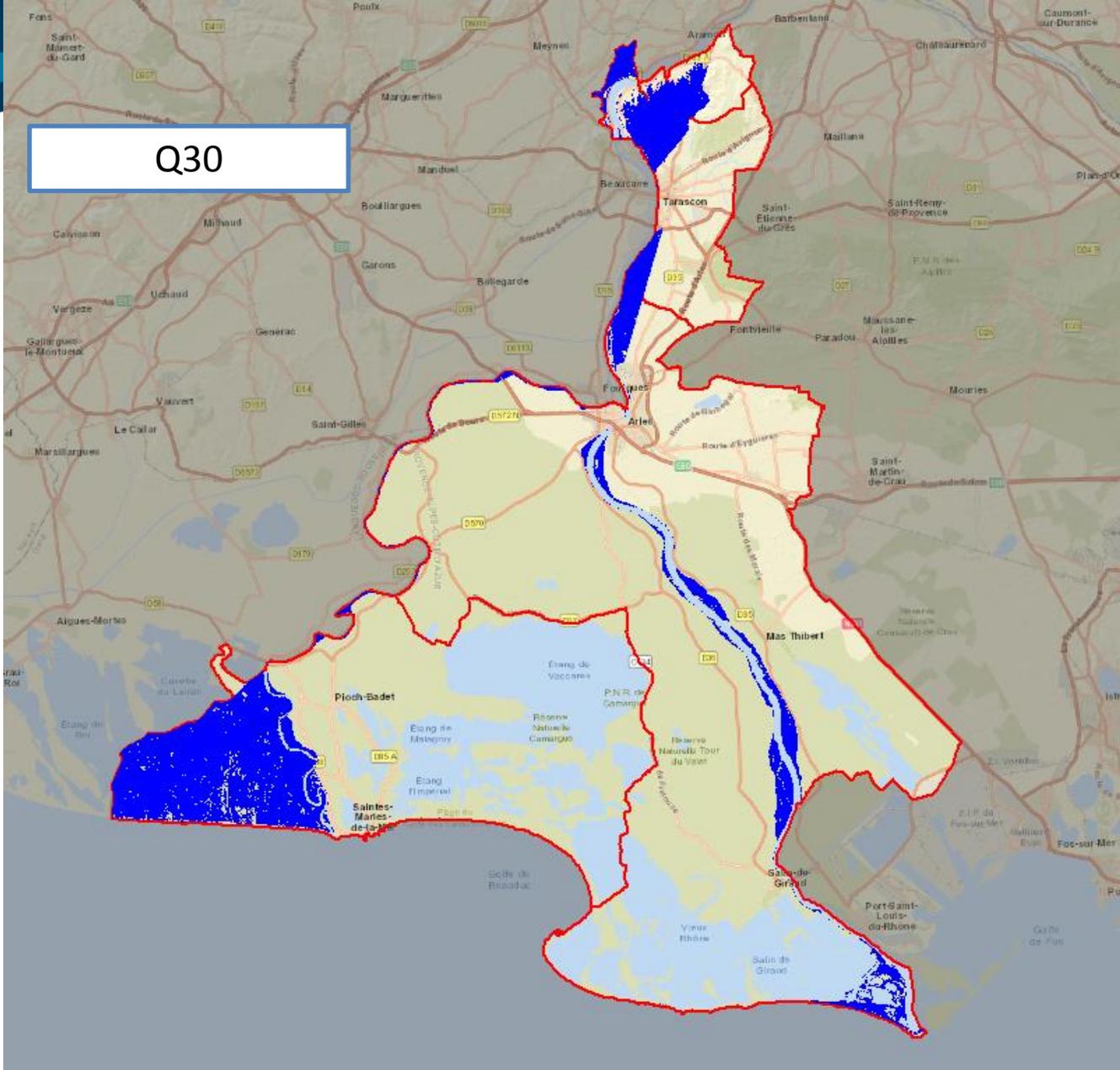
- 
- Première série d'**indicateurs** produits à l'aide des bases de données existantes
  - Un **questionnaire** communal (confronter la vision terrain et la vision indicateurs)
  - Un **atelier** pour présenter les indicateurs et définir les précisions complémentaires à produire
  - Une **phase terrain** pour confronter les résultats sur des zones spécifiques (avec les services communaux si possible).
  - Une deuxième série d'**indicateurs** (précisions terrain, informations communales, nouveaux indicateurs)
    - Evaluations monétaires
    - ~~Vision territoriale urbanisme /paysage~~
  - **Synthèse et priorisation**

# Aléas considérés dans la démarche

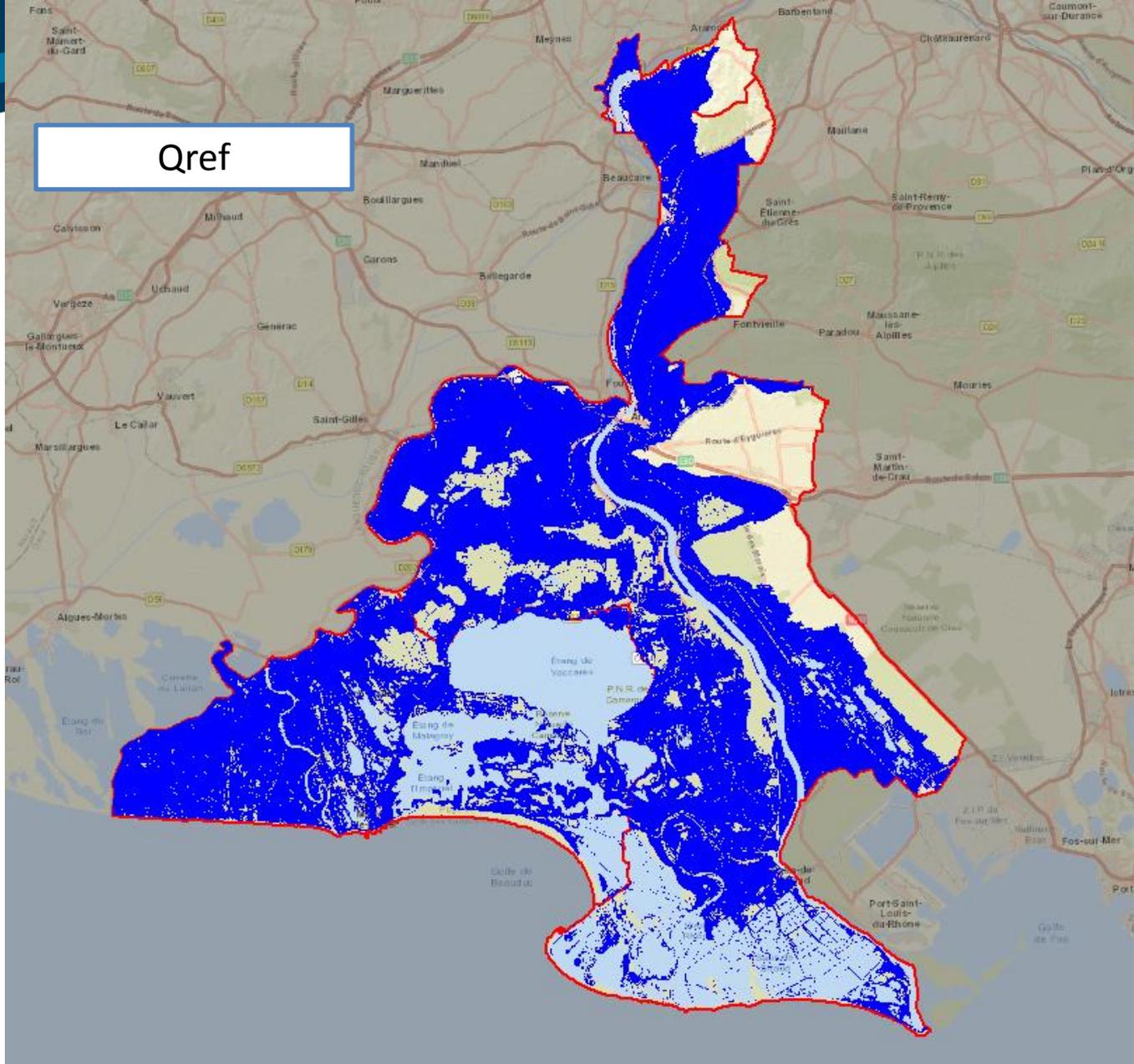
Production d'indicateurs quantifiés sur les enjeux exposés pour :

- Aléa crue fréquente ( période de retour 30 ans) : Q30
- Aléa pour l'hydrologie de référence (débits de 1856)
  - ⇒ **avant** travaux de sécurisation (PPRI) : Qref
  - ⇒ **après** travaux de sécurisation complets (2025) en rive gauche : Qpost tvx RG
  - ⇒ **après** travaux de sécurisation complets (2028) en rives droite et gauche : Qpost tvx RD-RG

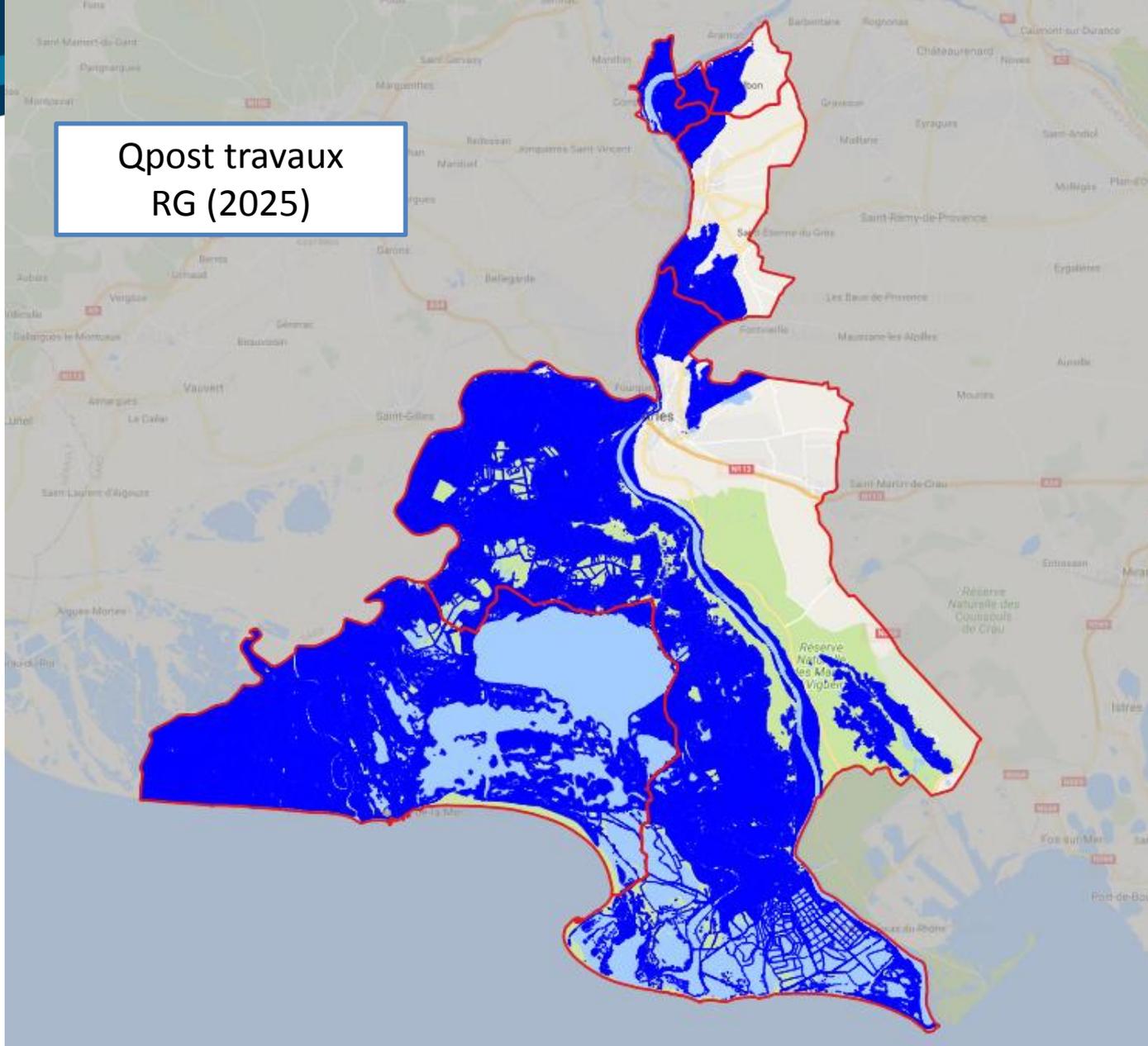
Q30



Qref



# Qpost travaux RG (2025)



# Qpost travaux RD et RG (2028)

Secteur non  
modélisé

Tracé modifié  
Tracé implanté plus au sud

# Déroulé de l'atelier partenarial du 4 mai 2017

## 37 participants



Alerte Après l'inondation  
Biens Effets passagers  
Animaux  
Matériaux  
Traumatisme des personnes  
Emplois  
Réseaux communication Active  
Assurance  
\* EDF  
Assainissement  
\* Eau

Indicateurs manquants  
télécommunication  
assainissement  
entreprises avec seuil à 20 salariés.  
animaux (identifiés dans PCS)  
réseaux de transport  
passagers âgés, sensibles (more)  
critères socio-économique (log)  
année de construction  
ERP (hotels, campings, ...)  
Logements individuels/collectifs.  
Alerte/surveillance

## Phase de terrain : mai 2017



### Sur les logements

- Environ 1600 observations
- Un minimum de 50% des logements sont surélevés quelque soit l'année de construction

### Sur les activités économiques : l'exemple de Fourchon

- Environ 80 bâtiments observés
- Absence de surélévation pour la majorité



# Diagnostics : quelques résultats

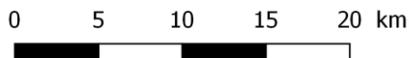
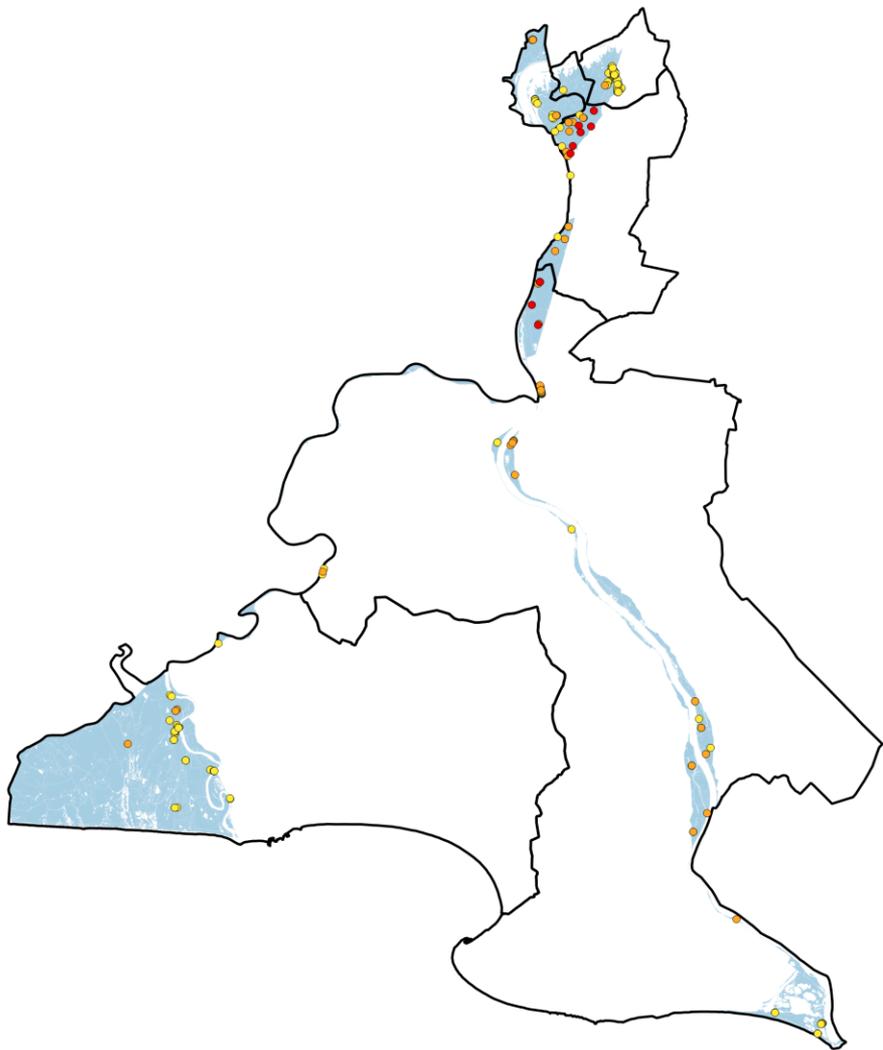
Logements de plain-pied avec hauteur > 50 cm

	Q30	Qpost travaux RD+RG	Qpost travaux RG	Qref (dont HLM / SEM)
ARLES	75	134	1 188	3 824 (135)
BOULBON	52	162	162	162
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	47	32	708	708
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	1	24	24	24
TARASCON	32	51	51	1 509 (34)
VALLABREGUES	18	137	137	137
<b>Total général</b>	<b>225</b>	<b>540</b>	<b>2 270</b>	<b>6 363</b>

# Nombre de logements sans étage en zone inondable avec une hauteur d'inondation maximale supérieure à 50 cm

- Zone inondable
- Limites communales
- Maisons de plain-pied
  - Hauteur d'eau comprise entre 50 cm et 1 m
  - Hauteur d'eau comprise entre 1 m et 2 m
  - Hauteur d'eau supérieure à 2 m

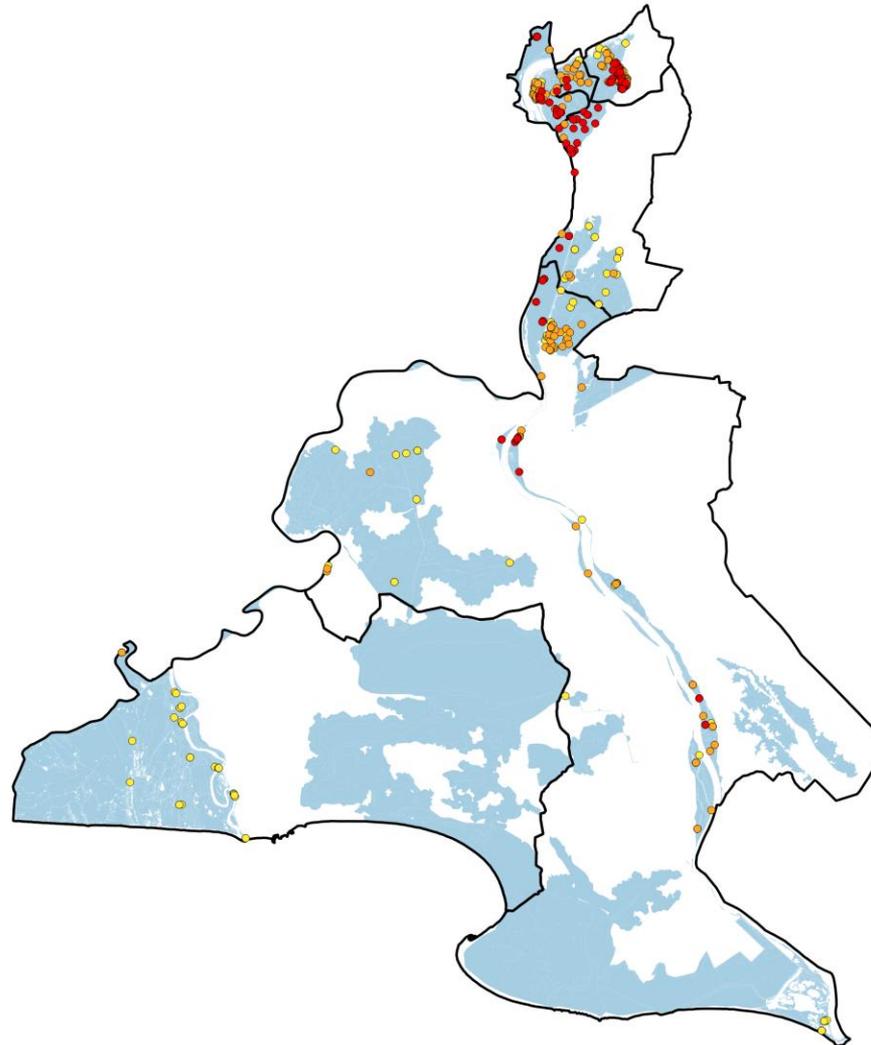
Q30



# Nombre de logements sans étage en zone inondable avec une hauteur d'inondation maximale supérieure à 50 cm

- Zone inondable
- Limites communales
- Maisons de plain-pied
  - Hauteur d'eau comprise entre 50 cm et 1 m
  - Hauteur d'eau comprise entre 1 m et 2 m
  - Hauteur d'eau supérieure à 2 m

Qpost tvx RD+RG

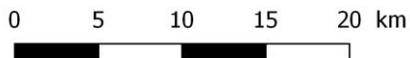
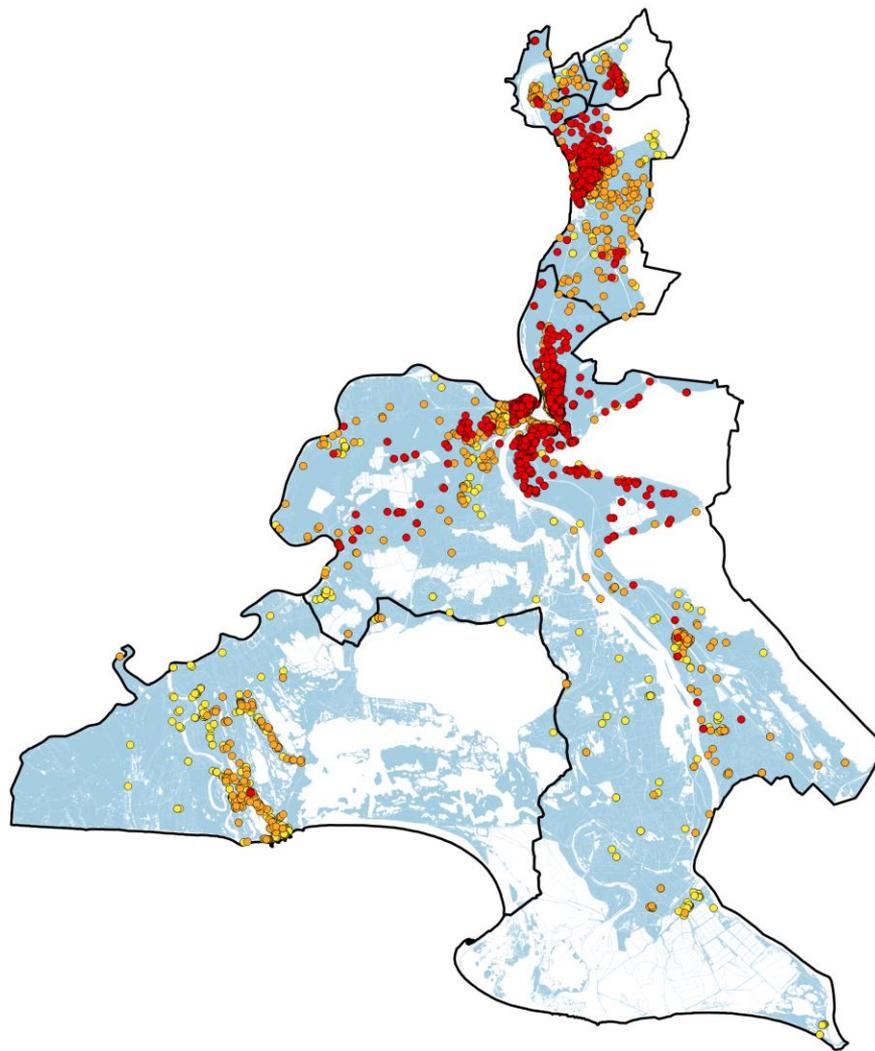


0 5 10 15 20 km

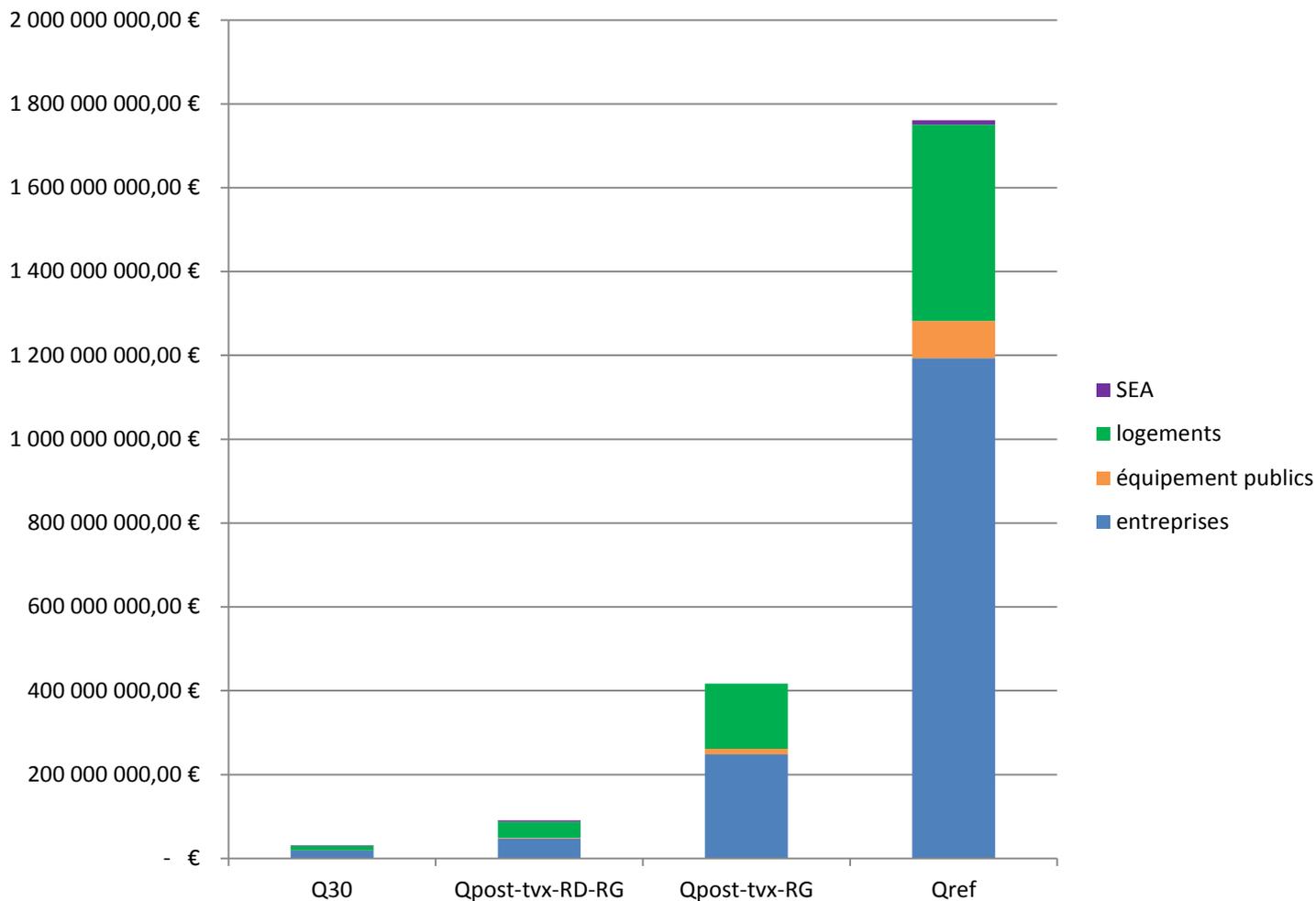
# Nombre de logements sans étage en zone inondable avec une hauteur d'inondation maximale supérieure à 50 cm

- Zone inondable
- Limites communales
- Maisons de plain-pied
  - Hauteur d'eau comprise entre 50 cm et 1 m
  - Hauteur d'eau comprise entre 1 m et 2 m
  - Hauteur d'eau supérieure à 2 m

Qref

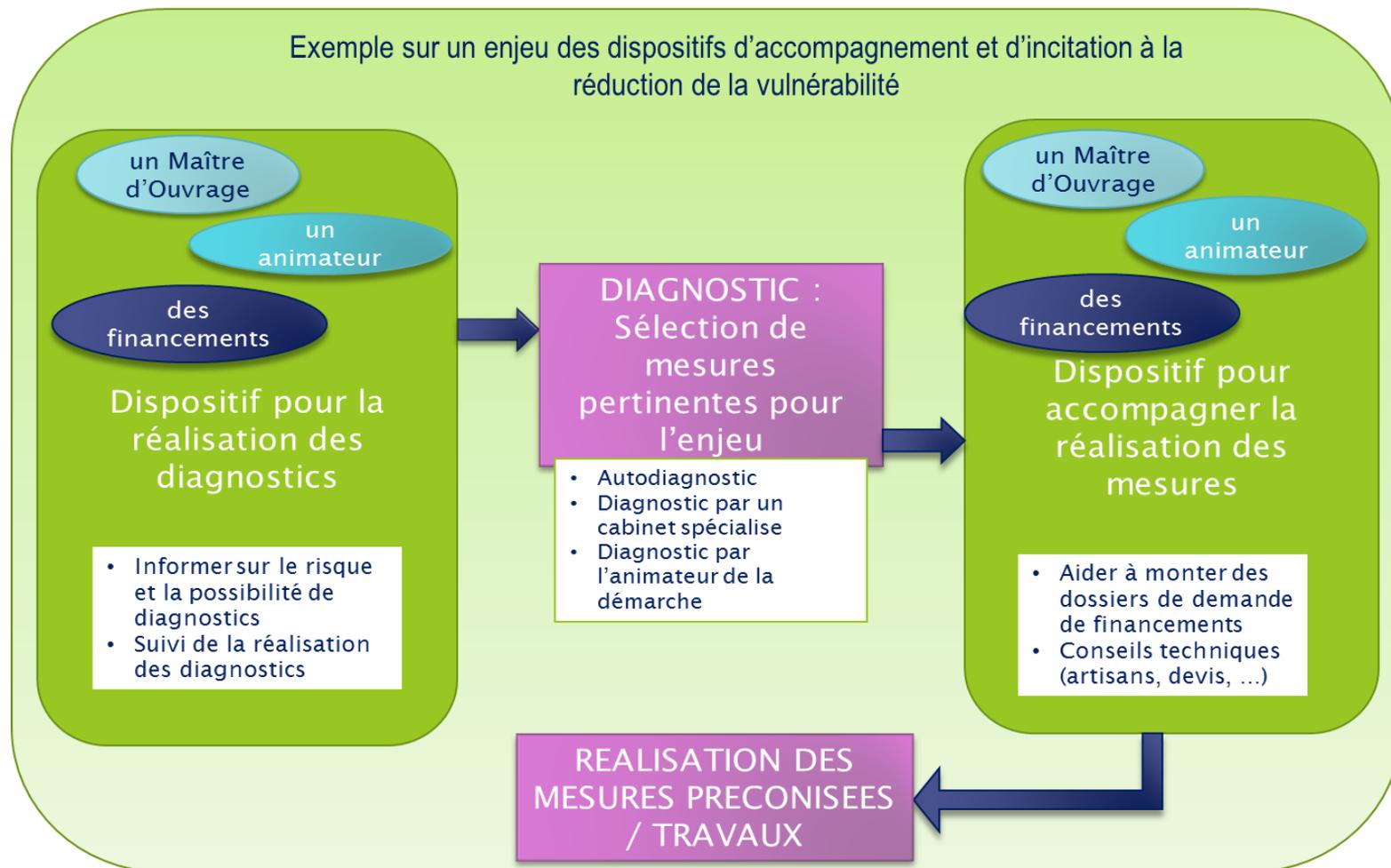


# Diagnostic : quelques résultats



# Le Plan d'actions à construire ensemble

## Mesures / dispositifs





Merci de votre attention